

# Des finances de plus en plus contraintes

La municipalité de Saint-Martin-de-Bernegoue est confrontée à des contraintes financières qui se sont accrues dans cette commune rurale de 800 âmes.

**Avenir de l'agglomération.** Le projet d'aménagement et de développement durable de l'Agglomération du Niortais (PADD) a donné lieu à un débat. Les conseillers municipaux ont adressé plusieurs questions à l'Agglomération : comment compte-t-elle « accompagner le développement d'une commune sans commerces, sans services de proximité et avec un artisanat faible ? La commune a-t-elle encore une chance d'accueillir un commerce ? » Sur la mobilité, les élus s'interrogent : « Sans effort de l'Agglomération sur l'évolution du transport à la demande et l'aménagement d'une liaison vélos Prahecq-Niort, comment les habitants de la commune pourraient-ils ne pas continuer à ne

pas prendre le bus collectif ? » Autre suggestion : « L'Agglomération pourrait-elle financer des distributeurs automatiques réfrigérés, pour permettre aux producteurs locaux de vendre localement ? »

**Adresses postales.** Autre sujet pour lequel les élus locaux ont dû réagir avec leurs moyens : l'obligation de créer une base d'adresses locales, qui concerne maintenant les communes de moins de 2.000 habitants. Pour dénommer les rues, lieux-dits, numéroter les maisons, un devis pour un prédiagnostic se monte à 2.680 €. Compte tenu des finances de la commune, les élus le refusent et décident de lister et de mettre à jour eux-mêmes les adresses de la commune.

**Péréquation financière.** Un fonds de solidarité financière a été créé en 2012 pour atténuer les disparités de richesse entre les territoires à l'échelle d'une agglomération. Les évolutions récentes se sont traduites par un

montant reversé à la commune qui était de 14.000 € en 2021 pour n'être plus que de 6.000 € en 2022 et sans doute plus rien en 2023.

**Masse salariale.** Une simulation fait apparaître qu'elle augmentera de 4.400 € en 2022 et de 8.700 € en 2023.

**Économies d'énergie.** Les communes se voient contraintes d'aller vers la sobriété énergétique, avec des objectifs de réduction de 40 % en 2030 et de 50 % en 2040, encadrés par des contrôles et des amendes administratives. Le maire se dit « inquiet de ces nouvelles obligations. Les objectifs à atteindre nécessiteront des investissements probablement importants, que la commune aura du mal à financer tant que les prêts de l'école ne seront pas terminés. Ces investissements se feront au détriment d'autres projets, ceci pour de nombreuses années budgétaires ».